



Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Istituto Federale della Proprietà Intellettuale
Swiss Federal Institute of Intellectual Property

Stauffacherstrasse 65/59g · CH-3003 Bern · Telefon +41 (0)31 377 77 77 · Fax +41 (0)31 377 77 78 · www.ige.ch

Medienmitteilung – Communiqué aux médias – Comunicato per la stampa – Media release

Lutte contre la contrefaçon et le piratage

Meilleure protection de la propriété intellectuelle en Suisse dès le 1^{er} juillet 2008

Berne, 26 juin 2008 – L'arsenal législatif suisse de lutte contre les contrefaçons et les produits piratés sera renforcé dès le 1^{er} juillet 2008. Il a été adapté aux réalités d'aujourd'hui et concernera aussi le consommateur. L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf et l'association STOP A LA PIRATERIE ont présenté les modifications législatives lors d'une conférence de presse.

Le fléau de la contrefaçon et du piratage n'a cessé de s'étendre ces dernières années pour atteindre une ampleur mondiale. Aujourd'hui, le financement du crime organisé provient en grande partie des profits réalisés par ces activités illégales. Fabriquées sans assurance qualité et au mépris de toute norme de fabrication, les contrefaçons sont souvent de moins bonne qualité et constituent une grave menace pour la sécurité du consommateur suisse notamment. Les marchandises illicites parviennent en Suisse par exemple par le biais d'Internet ou de touristes. Aussi le législateur a-t-il décidé d'adapter le cadre légal.

Saisie et destruction des biens facilitées à la douane

Les modifications législatives qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet prochain offrent de meilleurs moyens légaux de lutter contre la contrefaçon et le piratage. Ainsi, les titulaires de droits seront désormais aussi habilités à interdire l'importation privée de contrefaçons de marques et de designs en Suisse. Si, aux termes de cette nouvelle réglementation, le consommateur n'encourt pas de sanctions, il risque néanmoins de devoir laisser ses marchandises au poste-frontière. Il sera par ailleurs plus facile de retirer les produits illicites du commerce parce que les douanes pourront directement détruire les contrefaçons et les copies pirates si aucune opposition n'est formée. Cette mesure permet d'éviter des procédures judiciaires coûteuses. Afin de réduire l'attractivité de la contrefaçon et du piratage à l'avenir, le législateur a enfin unifié et durci les peines encourues en cas de violation par métier des droits de propriété intellectuelle.



Protection appropriée de l'économie culturelle à l'ère du numérique

La révision partielle du droit d'auteur, qui entre également en vigueur le 1^{er} juillet 2008, vise à offrir une protection appropriée aux droits d'auteur et aux droits voisins à l'ère des moyens numériques de reproduction et de distribution. Il sera désormais interdit par exemple de contourner les mesures techniques comme les dispositifs anticopies destinées à empêcher les utilisations non autorisées des œuvres et des prestations des artistes et des créateurs.

Des mesures ciblées pour sensibiliser à la nouvelle situation juridique

L'association STOP A LA PIRATERIE et l'IPI ont mis en œuvre des mesures ciblées afin d'attirer l'attention sur la nouvelle situation légale : distribution de papillons aux voyageurs, affiches aux postes-frontières, diffusion des informations dans les aéroports, les agences de voyage, les revues de vacances et sur Internet. Mais ce n'est pas du jour au lendemain que la Suisse pourra se débarrasser de ce fléau. Aussi la conseillère fédérale et cheffe du Département fédéral de justice et police, Madame Eveline Widmer-Schlumpf, a invité l'économie suisse et les consommateurs à tirer à la même corde afin de se donner les moyens de combattre efficacement la contrefaçon et le piratage.

Documentation complémentaire :

Le dossier de presse et des informations complémentaires se trouvent sur les sites www.stop-piracy.ch, rubrique « Actualités & Médias », et www.ipi.ch.

Informations complémentaires :

Félix Addor, directeur suppléant de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle et vice-président de l'association STOP A LA PIRATERIE, tél. direct +41 (0)31 377 72 01

Etablissement de droit public de la Confédération, l'**Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle** (IPI) conseille les autorités pour tout ce qui touche à la propriété intellectuelle et représente la Suisse à l'étranger dans ce domaine. Autorité officielle d'enregistrement des brevets d'invention, des marques et des designs, il administre les titres de propriété industrielle et le droit d'auteur. L'IPI a accès à plus de 50 millions de documents de brevets en provenance de quelque 80 pays et à plus de 460 000 marques protégées en Suisse. Son offre de prestations comporte également des services d'information en matière de technologie et de brevets, des recherches de marques et des séminaires de formation consacrés à la propriété intellectuelle. Informations complémentaires sous www.ipi.ch.

STOP A LA PIRATERIE est une initiative de l'économie et de l'administration suisses dont le propos est de lutter durablement contre la contrefaçon et le piratage au moyen de différentes activités comme des campagnes de sensibilisation ou la promotion de la coopération entre l'économie et les autorités. Informations complémentaires sous www.stop-piracy.ch.